



**Seine-Aval**  
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

# Usages et aménités : Mesures d'inventaire et de protection du patrimoine naturel du bassin de l'estuaire de la Seine

## Problématique

L'estuaire de la Seine abrite de nombreuses zones de fort intérêt écologique. En effet, il a conservé une richesse et une diversité de milieux spécifiques, telles que les zones humides où se développent une faune et une flore particulière. Cependant, ces milieux sont menacés. Ainsi, les zones humides subissent encore le poids du passé quand elles étaient considérées comme des milieux à détruire et à assécher. Les causes de dégradation sont nombreuses : pratiques agricoles nuisibles, aménagement et activités néfastes. La moitié des zones humides a disparue en 30 ans sur le territoire métropolitain.

Afin de sauvegarder ce patrimoine naturel et limiter l'emprise anthropique, il existe de nombreuses règles juridiques qui s'appliquent sur le territoire estuarien, qu'elles soient de droit international, européen ou national. Il en existe neuf principales qui concernent le bassin versant de l'estuaire de la Seine :

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 ;
- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 ;
- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- Les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB) ;
- Le réseau Natura 2000 qui est composé de deux types de sites :
  - les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
  - les Zones de Protection Spéciale (ZPS).
- La Réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine (RNN) ;
- La maîtrise foncière assurée par le Conservatoire de

- l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN)

La délimitation de ces zones et la hiérarchisation des mesures permet ainsi d'afficher la richesse du patrimoine naturel du bassin versant estuarien et de rendre compte des efforts fournis pour le protéger.



Coteaux crayeux en amont de Rouen (C. Fisson)



# Mesures d'inventaire et de protection du patrimoine naturel du bassin de l'estuaire de la Seine

## Situation

### De nombreuses mesures d'inventaire et de protection

L'estuaire de la Seine est concerné par une panoplie de dispositions ayant pour vocation la protection, la conservation ou l'incitation à la préservation des ressources naturelles écologiques, pour les espèces et/ou les habitats. Pour les neuf principales mesures s'appliquant sur le bassin versant de l'estuaire de la Seine, les surfaces concernées représentent plus de 500000 hectares (tableau I), dont presque 40% pour les seules ZNIEFF de type II. Cependant, il convient de souligner que ces mesures (ZNIEFF) ne sont régies par aucune disposition législative ou réglementaire spécifique qui serait, le cas échéant, directement opposable à des projets d'aménagement envisagés dans leur périmètre. Elles n'ont donc pas, par elles-mêmes, de valeur juridique ou de portée réglementaire directe.

La cartographie de ces dispositions permet de situer l'étendue spatiale des différentes mesures et de visualiser leur superposition sur le territoire estuarien [Figure 1]. Cela traduit implicitement la richesse patrimoniale du milieu mais également un trop-plein juridique qui lui correspond, d'où la nécessité d'une harmonisation du droit français dans ce domaine [Alard *et al.*, 2002].

La majorité des zonages des mesures se concentrent autour des cours d'eau et de leurs vallées (Seine, Risle), ce qui témoigne de l'intérêt patrimonial de ces milieux et des zones humides s'y trouvant. Cela montre également l'importance que le législateur accorde à milieux, au regard d'autres zones quasiment pas protégées sur l'estuaire (coteaux crayeux par exemple).

La zone aval se détache du secteur considéré par la densité des mesures qu'elle contient. Cet espace est soumis à une pression anthropique élevée en raison de la présence du Port du Havre et de toutes

Mesure	Surface (ha)
--------	--------------

#### Protection du patrimoine naturel

Arrêtés préfectoraux de Protection Biotope (APB)	148
Réserve Naturelle de l'Estuaire de Seine (RN)	8 624
Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	35 240
Zones de Protection Spéciales (ZPS)	65 273
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	1 345
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN)	81 193
	<b>191 823</b>

#### Inventaire du patrimoine naturel

Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF-I)	37 791
Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II (ZNIEFF-II)	263 752
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	79 491
	<b>381 034</b>
	<b>572 857</b>

**Tableau I : Surfaces des neuf principales mesures d'inventaires et de protection des milieux naturels dans le bassin versant de l'estuaire de la Seine.**

les activités économiques et industrielles qui l'accompagnent, ainsi que de la pression de chasse. La chasse au gabion fait partie des traditions locales attachées au Port du Havre. C'est justement ici qu'une réserve naturelle a été mise en place afin de préserver cet espace tout en prenant en compte les pratiques locales (mesures agri-environnementales, mesures concernant la chasse). Ce site accueille des plantes protégées telles que l'orchidée *Liparis de Loesel* (Annexe II et Annexe IV de la Directive Habitat 92-93 du 21/05/92 ; Directive 92/43 CEE Habitats, Faune, Flore), la gesse des marais, ainsi que des batraciens tels que le *Pélodyte ponctué* et de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants (plusieurs espèces de canard, courlis cendré, aigrette garzette, butor étoilé...). L'intérêt ornithologique de ce site justifie qu'il soit répertorié à l'échelon européen comme Zone de Protection Spéciale inscrit au réseau Natura 2000.

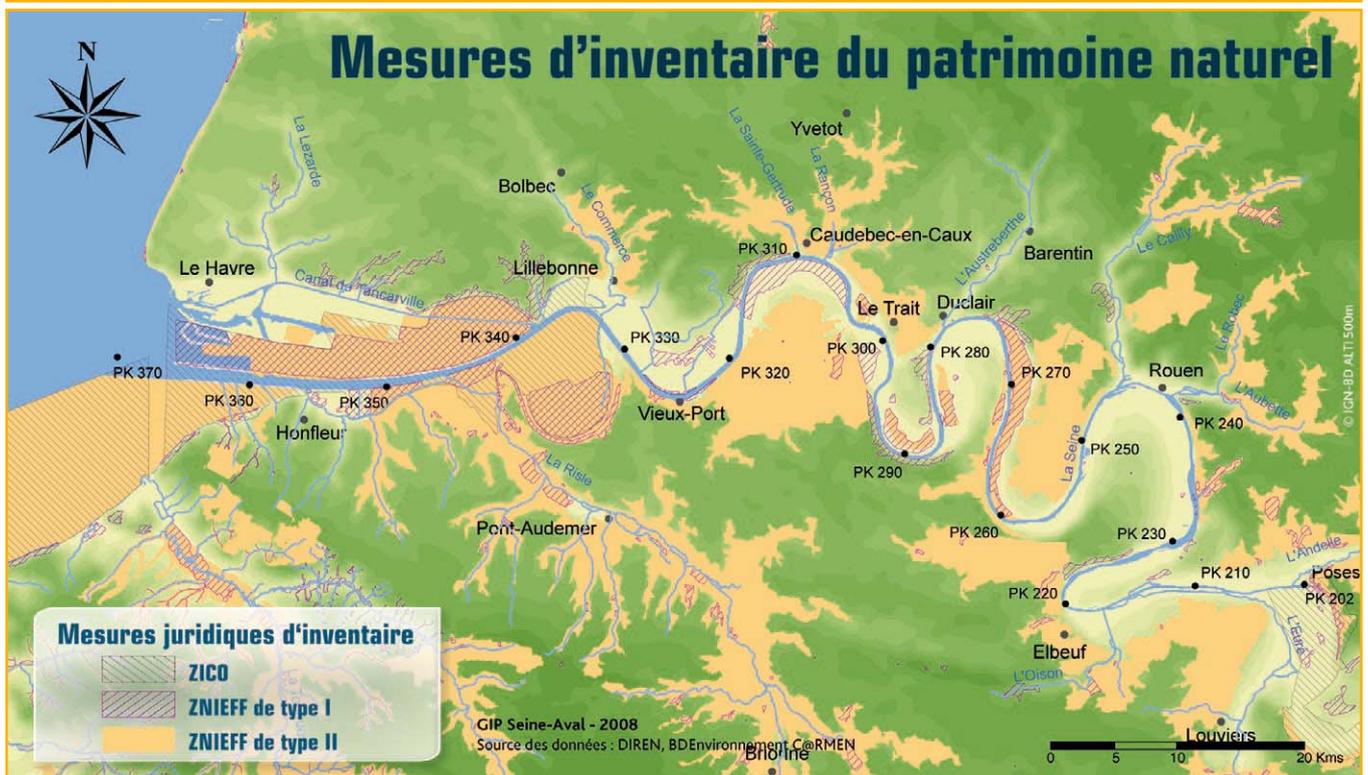
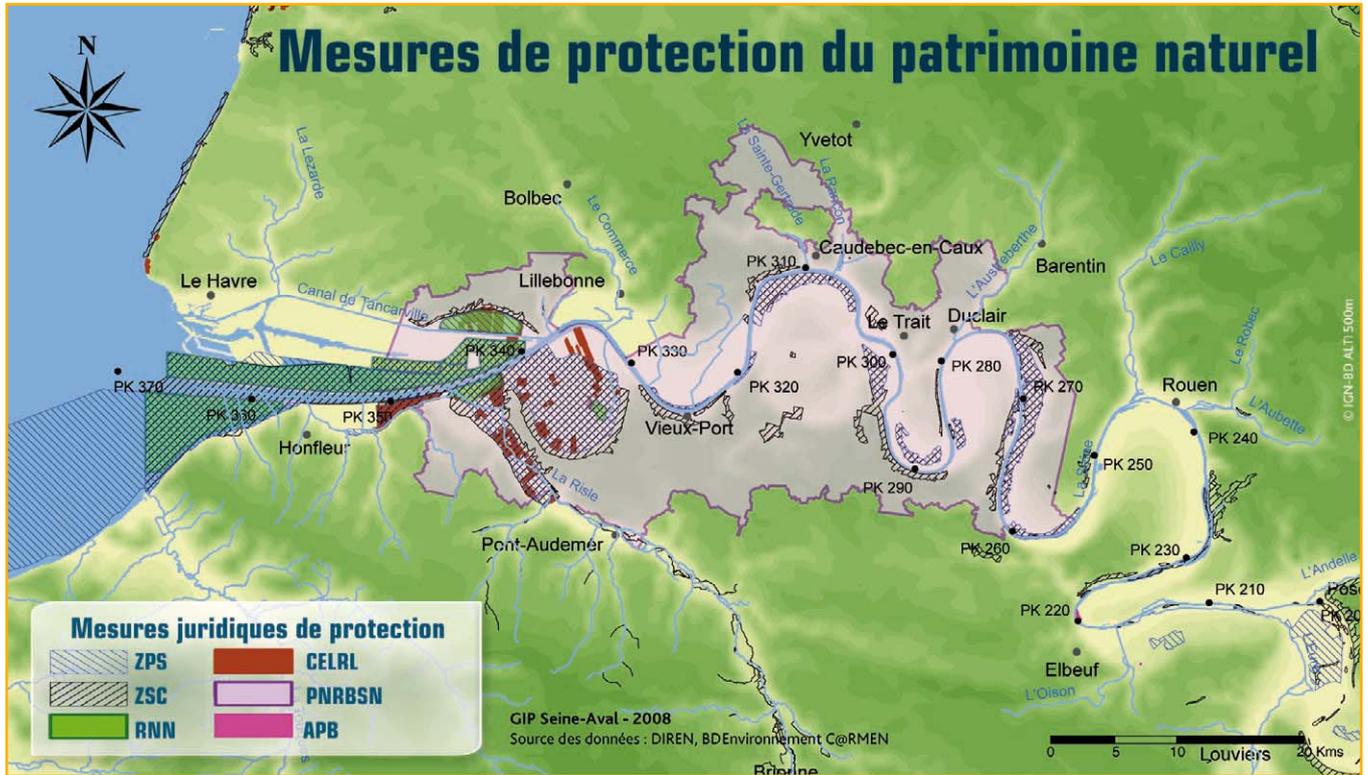
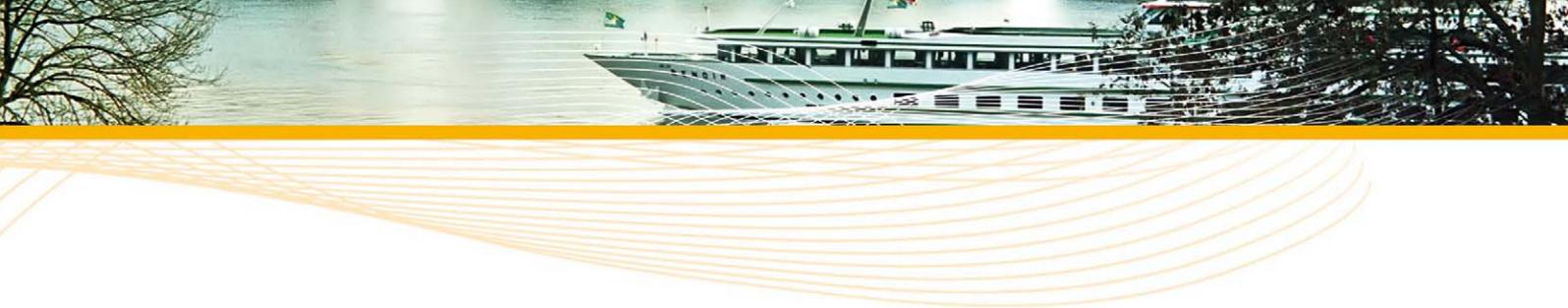


Figure 1 : Les neuf principales dispositions visant à inventorier, préserver et protéger les ressources écologiques de l'estuaire de la Seine.

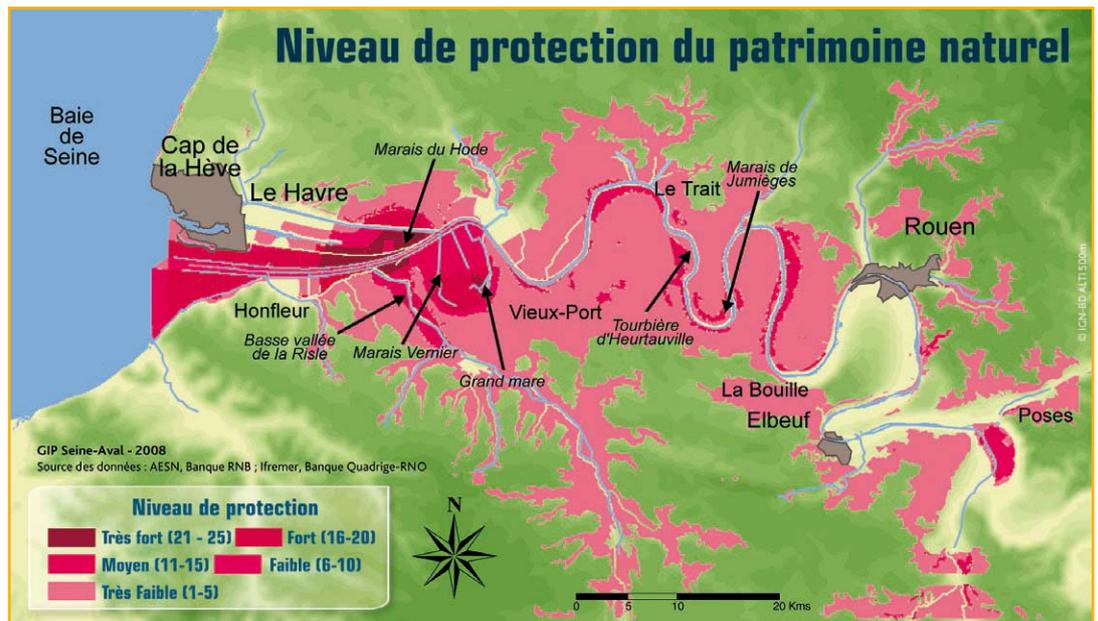


## Un fort niveau de protection du patrimoine naturel

La hiérarchisation des mesures de protection permet un diagnostic territorial complémentaire à leur simple inventaire, en synthétisant les contraintes réglementaires du territoire estuarien [Figure 2]. Une telle synthèse offre également l'avantage de représenter des unités homogènes de contraintes environnementales en s'affranchissant des limites administratives, ce qui est plus cohérent pour appréhender l'environnement de façon globale à l'échelle estuarienne [Bourcier *et al.*, 1999].

Cette analyse renforce l'idée selon laquelle la partie aval de l'estuaire (entre Tancarville et le Havre) possède une forte valeur écologique au vu du niveau de protection attribué par l'analyse spatiale (Grande Vasière Nord, Marais du Hode, Grand-Mare). Elle révèle également l'importance des zones intertidales et des zones humides à fort potentiel écologique.

Dans la partie amont de l'estuaire, la protection est beaucoup plus faible, d'autant plus qu'on s'éloigne de la vallée. Cependant, ce sont encore les zones humides qui sont le plus protégées : marais de Jumièges, Tourbière d'Heurteauville.



**Figure 2. Niveaux de protection du patrimoine naturel dans l'estuaire de la Seine.**

Les valeurs attribuées sont : 1 pour les ZNIEFF de type 1 et de type 2 ; 3 pour le PNR des Boucles de la Seine Normande, les ZICO et les terrains du CELRL ; 4 pour les ZPS et les ZSC ; et 5 pour les APB et La Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine.



Vallée de la Risle (C. Fisson).



# Mesures d'inventaire et de protection du patrimoine naturel du bassin de l'estuaire de la Seine

## L'essentiel

L'estuaire de la Seine est doté de nombreuses mesures de protection ou d'incitation à la préservation du patrimoine naturel, en raison des milieux à fort potentiel écologique qu'il abrite. Les territoires délimités par neuf mesures réglementaires ont été cartographiés et une

*indicateur 1 : 11% du bassin versant estuarien fait l'objet d'une mesure de protection du patrimoine naturel*

analyse spatiale suivant le degré de protection de chaque type de mesure a été réalisée. L'aval apparaît fortement protégé par rapport à l'amont. La superposition des mesures traduit un trop-plein juridique au niveau du droit français, et donc la nécessité d'une certaine harmonisation. En effet, La multiplication des acteurs, la superposition d'institutions en charge de l'estuaire et l'éparpillement des compétences, peut nuire à la mise en place des différentes politiques de protection, et n'est pas pour autant une garantie de la pérennité du milieu estuarien et de sa bonne gestion.

*Indicateur 2 : 23% du bassin versant estuarien fait l'objet d'une mesure d'inventaire du patrimoine naturel*



*Roselière à l'embouchure de l'estuaire (R. Hocdé).*



# Mesures d'inventaire et de protection du patrimoine naturel du bassin de l'estuaire de la Seine

## Sources et méthodes

### Tableau I, Indicateurs 1 et 2 :

La surface (ha) concernée par chacune des neuf mesures d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel a été calculée pour le bassin versant de l'estuaire de la Seine.

[Source des données : DIREN-HN]

### Figure 1 :

La zonation de chacune des neuf mesures d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel est reportée pour le bassin versant de l'estuaire de la Seine.

[Source des données : DIREN-HN]

### Figure 2 :

Pour estimer la protection réglementaire du patrimoine naturel du bassin versant de l'estuaire de la Seine, une hiérarchisation des neuf mesures d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel a été réalisée selon leur force juridique. Sur la base de ce classement, une valeur comprise entre 1 (protection faible) et 5 (protection forte) est attribuée à chacune d'elles : 1 pour les ZNIEFF de type 1 et de type 2 ; 3 pour le PNRBSN, les ZICO et les terrains du CELRL ; 4 pour les ZPS et les ZSC ; et 5 pour les APB et la RNN de l'estuaire de la Seine. Une analyse spatiale a été réalisée à partir de cette notation, permettant de cartographier le niveau de protection de l'estuaire.

[Source des données : DIREN-HN]



Réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine (C. Fisson).

### Références Bibliographiques

- Alard D., Bourcier A., Bureau F., Lefebvre D., Mesnage V., Poudevigne I., 2002. *Zones humides de la basse vallée de la Seine*. Programme Seine-Aval, Fascicule n°15, 36 p. Editions Ifremer, Plouzané (France). ISBN 2-84433-077-0
- Bourcier A., Bourcier J.C., Pouchin T., 1999. *Appréhension de la cinématique paysagère par télédétection spatiale en estuaire de Seine : contribution au Programme national de recherche sur les zones humides*. In : La télédétection en francophonie : analyse critique et perspectives. Ed. AUF, Collect. Actual. Sci.
- Direction Régionale de l'Environnement Haute-Normandie (DIREN-HN). *BDenvironnement C@RMEN*. [en ligne]. <http://www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr/BDenvironnement/index.html>

Cette fiche thématique s'intègre dans le système d'observation de l'état de santé de l'estuaire de la Seine. Elle est éditée par le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval - 12 avenue Aristide Briand - 76000 Rouen [www.seine-aval.fr](http://www.seine-aval.fr)

Conception, rédaction : GIP Seine-Aval  
Président : Alain Le Vern  
Directeur : Loïc Guézennec  
Contact : [gipsa@seine-aval.fr](mailto:gipsa@seine-aval.fr)  
Infographie : Quai 24, Le Havre  
Crédits photos : GIP Seine-Aval  
Tirage : 1000 exemplaires  
ISSN : en cours

Le GIP Seine-Aval est financé par :

